



LEED

QUI EST ADMISSIBLE?

Le propriétaire d'une construction neuve qui est admissible au programme de crédit de taxes du secteur résidentiel ou au programme de crédit de taxes du secteur commercial et industriel et qui obtient une certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) à l'égard de ce bâtiment a droit à un crédit de taxes supplémentaire à celui de 36 mois déjà offert par les programmes.

Veuillez noter que le secteur « centre-ville » est exclu de ce crédit de taxes supplémentaire puisqu'il bénéficie déjà d'un crédit de **60 mois**.

QUELLES CONDITIONS FAUT-IL REMPLIR?

Afin de pouvoir obtenir un crédit de taxes supplémentaire, certains critères doivent être respectés :

- Obtenir la certification LEED.
- Remettre à la division Perception du service des Finances une copie du certificat LEED à l'intérieur du délai de **36 mois** déjà prévu par les programmes de crédit de taxes résidentiel, commercial et industriel.

COMMENT S'APPLIQUERA LE CRÉDIT DE TAXES?

Selon le niveau de certification obtenu, la durée du crédit de taxes supplémentaire variera :

- Pour une certification de premier niveau, « Certifié », vous aurez droit à un crédit de taxes supplémentaire pour une durée de **6 mois**.
- Pour une certification « Argent », vous aurez droit à un crédit de taxes supplémentaire pour une durée **12 mois**.
- Pour une certification « Or », vous aurez droit à un crédit de taxes supplémentaire pour une durée de **18 mois**.
- Pour une certification « Platine », vous aurez droit à un crédit de taxes supplémentaire pour une durée de **24 mois**.